

**BUREAU VERITAS SA**

BV - Niort  
290 avenue de Paris  
Espace NEWTON  
79000 NIORT France  
Téléphone : 05 49 76 43 70  
Mail : nicolas.ferrand@fr.bureauveritas.com

**A l'attention de M. BARILLOT SAMY**

GESTE SCENIQUE SARL  
CENTRE ROUTIER  
79370 LA CRECHE

## Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

MAT DE LEVAGE MOBIL-TECH ALP-5 N° B



**Intervention du 07/03/2016**

**Coordonnées du site :**

**Nom du site :** GESTE SCENIQUE SARL  
**Latitude :** -0.3115  
**Longitude :** 46.3598

**Lieu d'intervention :**

GESTE SCENIQUE  
CENTRE ROUTIER

79370 LA CRECHE

**Numéro d'affaire :** 265194

**Référence du rapport :** 265194/2.36.5.R

**Rédigé le :** 07/03/2016

**Par :** Nicolas FERRAND

Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

**Accréditation Cofrac n° 3-004, inspection**

Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail, dans laquelle sont mentionnés la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'une astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

## RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner le résultat des vérifications et y annexer le présent rapport.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification et le tenir à disposition de l'organisme de contrôle lors de la prochaine vérification.

Formation des personnels :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Pour la conduite des équipements de travail suivants : grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires de chargement de véhicules, chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, plates-formes élévatrices mobiles de personnes, engins de chantiers télécommandés ou à conducteur porté, les travailleurs doivent être titulaires d'une autorisation de conduite.

## PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M.BARILLOT SAMY.

## EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

Quantité	Equipement(s)	Quantité	Equipement(s)
1	MAT DE LEVAGE		

## RECAPITULATIF DES ACTIONS A ENTREPRENDRE

Fiche n° 1	<b>MAT DE LEVAGE</b>	N° série : <b>Treuil n° 10001890</b>
	Marque : <b>MOBIL-TECH</b>	N° interne : <b>B</b>
	Localisation : <b>DEPOT LA CRECHE / ATELIER / APPAREIL MOBILE</b>	Type : <b>ALP-5</b>
	<b>Avis Général</b>	<b>Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.</b>
3.4 - Liaisons, fixation, assemblages, articulations:		
Code OBS : <b>NF/070316/110705/0</b>		
<b>Remplacer un patin cassée sur le premier telescope</b>		

Fiche n° 1	MAT DE LEVAGE		N° série : <b>Treuil n° 10001890</b>
	Marque : <b>MOBIL-TECH</b>		N°interne : <b>B</b>
Date de mise en service : <b>2000</b>		Texte de référence : <b>Arrêté du 1er mars 2004</b>	
Localisation : <b>DEPOT LA CRECHE / ATELIER / APPAREIL MOBILE</b>			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : <b>MR LOUE ADRIEN</b>			

## CARACTERISTIQUES

Energie (s) : <b>A bras</b>	C.M.U. (kg) : <b>225</b>
Hauteur de levage maximale (m) : <b>5.5</b>	Marquage Constructeur : <b>CE</b>

## EQUIPEMENTS

Désignation : <b>Crochet</b>	Vérfié : <b>Oui</b>
------------------------------	---------------------

## SUSPENTES

Suspentes

Nature : <b>CABLE</b> Types : <b>AME ACIER</b>	Désignation : <b>LEVEE MAT</b>
---	--------------------------------

Caractéristiques

Diamètre (mm) : <b>5.5</b>	Nombre de Torons : <b>6 Torons extérieurs</b>
----------------------------	---

Nombre de suspentes : <b>1</b>
--------------------------------

## ASPECTS DOCUMENTAIRES

*Carnet de maintenance*

Modification importante : <b>Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance</b>
--

## CHARGES ET ESSAIS

Essais : <b>Les essais en charge ont été réalisés avec la Charge Maximale d'Utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).</b>
--

*Description et conditions d'exécution des essais*

Description : <b>Ensemble des 4 éléments telescopique sorti: charge suspendu</b>	Charge d'essai estimée (kg) : <b>225</b>
--	--

## AVIS GENERAL

**Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.**

## ACTIONS A ENTREPRENDRE

3.4 - Liaisons, fixation, assemblages, articulations:

Code OBS : **NF/070316/110705/0**

**Remplacer un patin cassée sur le premier telescope**

<b>Fiche n° 1</b>	<b>MAT DE LEVAGE</b>		N° série : <b>Treuil n° 10001890</b>
			N°interne : <b>B</b>
	Marque : <b>MOBIL-TECH</b>		Type : <b>ALP-5</b>
Date de mise en service : <b>2000</b>		Texte de référence : <b>Arrêté du 1er mars 2004</b>	
Localisation : <b>DEPOT LA CRECHE / ATELIER / APPAREIL MOBILE</b>			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : <b>MR LOUE ADRIEN</b>			

<b>Fiche n° 1</b>	<b>MAT DE LEVAGE</b>		N° série : <b>Treuil n° 10001890</b>
			N°interne : <b>B</b>
Date de mise en service : <b>2000</b>		Texte de référence : <b>Arrêté du 1er mars 2004</b>	Type : <b>ALP-5</b>
Localisation : <b>DEPOT LA CRECHE / ATELIER / APPAREIL MOBILE</b>			
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : <b>MR LOUE ADRIEN</b>			

## LISTE DES POINTS APPLICABLES

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

CARACTERISTIQUES	3 CHARPENTE
EQUIPEMENTS	3.1 Butées - amortisseurs
SUSPENTES	3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
APPAREIL DE MESURE UTILISE	3.5 structure
A ASPECTS DOCUMENTAIRES	3.7 Organes de roulement et de guidage
A.1 Carnet de maintenance	4 CHASSIS
A.2 Affichage capacité	4.7 Stabilisateurs
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	9 SUSPENTES, TAMBOURS, POULIES, DISPOSITIFS DE PREHENSION
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	9.1 Attaches
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	9.2 Dispositifs de préhension
A.14 Notice d'instruction	9.4a Suspentes cables
A.17 Rapports de vérification	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
B CONDUITE ET MANOEUVRE DE L'EQUIPEMENT	10 MECANISMES
	10.3 Dispositif d'immobilisation
	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.10 Dispositif d'arrêt
	11 DISPOSITIFS DE SECURITE
	11.7 Butées de fin de course
	12 CHARGES ET ESSAIS
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» APPAREIL A BRAS 7